

PARIS, le mercredi 18 janvier 2023

**Monsieur Nicolas REVEL**

Directeur général  
Assistance Publique - Hôpitaux de Paris  
55 boulevard Diderot  
CS 22305  
75610 PARIS CEDEX 12

**OBJET : Préavis de grève INTERSYNDICAL ET RECONDUCTIBLE**

Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir accuser réception du présent préavis de grève, conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la loi n° 777 du 31 juillet 1963.

Dans le cadre de la mobilisation nationale pour la défense des retraites à l'appel de 9 organisations syndicales, nous vous déposons **un préavis grève reconductible à partir du mardi 24 janvier 2023** avec les revendications portées par les agents.

Sous réserve de solution satisfaisant les personnels concernés, et intervenues dans le cadre des dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée, la cessation concertée du travail prendra effet à **7 heures, le mardi 24 janvier 2023**.

Pour les agents soumis au service continu et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels relevant des établissements de l'AP-HP visés par la loi du 31 juillet 1963.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte de voir s'ouvrir de véritables négociations, en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels concernant, notamment :

pour :

- le maintien de notre système de retraite spécifique (CNRACL),
- le maintien, le retour et l'élargissement de la reconnaissance de la catégorie active avec un départ anticipé,
- la création de milliers d'emplois titulaires à l'APHP pour l'amélioration des conditions de travail, pour plus de cotisations sociales pour le financement de notre caisse de retraite,
- la titularisation de tous les contractuels pour l'égalité des droits, l'emploi et pour plus de cotisants à notre caisse de retraite
- l'augmentation immédiate des rémunérations (traitements de base) par l'augmentation du point d'indice permettant des recettes supplémentaires pour notre caisse de retraite.

Pour le retrait de la réforme des retraites du gouvernement E. Macron, E. Borne.

Contre le recul de l'âge de départ de 62 à 64 ans et l'augmentation de la durée des cotisations pour le taux plein.

Le syndicat de l'intersyndicale rappelle que leurs organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades, dans la limite des moyens humains et matériels.

**Intersyndicale APHP USAP-CGT, SUD SANTE, FO, CFTD, CFTC, UNSA, CFE-CGC.**

